



Finances publiques et mondialisation : Quel rôle pour l'Etat ?

Noureddine BENSOUDA

Trésorier Général du Royaume

Collège Royal
de l'Enseignement Militaire Supérieur
à Kénitra

Kénitra, le mardi 18 janvier 2022

« Finances publiques et mondialisation : Quel rôle pour l'Etat ? » est un sujet que seul le croisement des approches historiques, économiques, financières, juridiques, sociologiques, et politiques...peut nous permettre de comprendre.

Je voudrais commencer mon intervention en rappelant deux droits fondamentaux édictés par l'article 13 de la **Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948** :

- « Toute personne a le droit de **circuler librement** et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat » et ;

- « toute personne **a le droit de quitter tout pays**, y compris le sien, et de revenir dans son pays ».

Il y a lieu de préciser tout de même, sans entrer dans les détails, que ces droits peuvent faire l'objet de restrictions prévues par la loi.

Les accords de l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)**, pour leur part, ont établi un ensemble de règles dont l'objectif est de favoriser **la liberté des échanges de biens et services**, avec comme toile de fond que les pays, quel que soit leur stade de développement, vont prospérer et connaître une croissance économique plus élevée.

Cependant, il y a lieu de noter que les législations des différents pays relatives à la liberté de circulation des personnes sont de plus en plus encadrées, sauf à l'intérieur des regroupements régionaux tels que l'Union Européenne.

Les débats sur l'immigration sont d'une agressivité telle qu'in fine, les droits consacrés au niveau de la déclaration universelle des droits de l'homme demeurent un idéal à atteindre.

Sujet que je ne vais pas développer lors de cette conférence.

Quant à la liberté des échanges, certains analystes la considèrent comme un mythe et estiment que le protectionnisme sous toutes ses formes est souvent pratiqué.

Il est vrai que la libéralisation du commerce extérieur¹ a, depuis la fin des années 1980, fait partie de ce qui est communément appelé « consensus de Washington » d'inspiration libérale, qui constitue une formalisation des « pratiques de bonne gouvernance » visant à conditionner les aides financières du FMI et de la Banque mondiale aux pays en développement à la réalisation d'une dizaine de recommandations, dont la libéralisation du commerce extérieur.

¹ En diminuant les tarifs douaniers et ne pas les appliquer aux biens intermédiaires nécessaires à la production pour l'exportation.

Cependant, ce consensus est dénoncé à la fin des années 1990 notamment par deux prix Nobel d'économie, en l'occurrence, Maurice Allais et Joseph Stiglitz, ancien économiste en chef et vice-président de la Banque mondiale, qui critiquent la gestion des crises financières asiatiques et les politiques de développement.

Ainsi, Maurice Allais considère que le flottement généralisé des monnaies, la dérégulation financière et l'abaissement général des frontières économiques peuvent nuire à l'économie mondiale.

C'est ce qui s'est passé au moment de la crise de 2008.

De son côté, l'économiste coréen **Ha-Joon Chang**² rappelle que « la libéralisation du commerce britannique, intervenue en 1846, est postérieure au démarrage de la révolution industrielle au Royaume-Uni »³ et que les Etats-Unis entre 1816 et la seconde guerre mondiale ont pratiqué des droits de douanes très élevés.

Il note également que ces deux pays lorsqu'ils se sont industrialisés n'avaient encore ni des institutions aussi démocratiques qu'elles le sont actuellement ni des systèmes de sécurité sociale aussi élaborés.

Aujourd'hui, ils sont en train de « retirer l'échelle » (Kicking away the ladder), grâce à laquelle ils ont grimpé, aux pays en développement.

Par conséquent, sans remettre en cause le courant économique d'inspiration libérale, certains économistes pensent qu'**une intervention forte de l'Etat est nécessaire**.

Ainsi, avec la crise de 2008, « le FMI appelle les Etats à utiliser leur budget, y compris en pratiquant le déficit »⁴ et recommande la hausse des budgets sociaux afin de gérer les crises.

Il devient également indispensable de renforcer l'indépendance de la banque centrale et instituer la protection sociale.

Car, comme le reconnaît Barack Obama en 2018, la mondialisation et les recommandations du consensus de Washington ont aggravé les inégalités et ont contribué à l'émergence des courants nationalistes tels que l'alt-right.

² Ha-Joon Chang, *Kicking away the ladder, development strategy in historical perspective*, Anthem Press, London, 2003, 187 p.

Cf également Gilles Raveaud, *Economie, on n'a pas tout essayé*, Seuil, Paris, septembre 2018, 299 p., p. 26 à 34.

³ Gilles Raveaud, p. 26.

⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/Consensus_de_Washington.

Malgré la divergence des courants de pensée économique, **la mondialisation** est une réalité à laquelle nous devons nous adapter. « Dans leur grande majorité, les pays en développement considèrent la mondialisation, même imparfaite, comme une source de croissance et une opportunité que leurs économies doivent saisir »⁵.

Il reste toutefois que **l'étendue** de la liberté de circulation des personnes et celle des échanges de biens et services sera toujours un sujet de discordance entre les décideurs politiques, économiques et sociaux à travers le monde.

Car la mondialisation pose des défis majeurs à l'Etat, en termes de perte de souveraineté, de diminution des recettes fiscales et de compétitivité de l'économie.

I- La mondialisation et la perte de souveraineté de l'Etat

La mondialisation a été bénéfique pour beaucoup de pays, notamment ceux d'Asie, comme cela a été relevé par Joseph Stiglitz qui affirme que « s'ouvrir au commerce international a aidé de nombreux pays à se développer beaucoup plus vite. Quand les exportations propulsent la croissance, le commerce extérieur contribue au développement économique. L'élément clef de la politique industrielle qui a enrichi la majeure partie de l'Asie orientale et amélioré le sort de millions de ses habitants, c'est la croissance fondée sur les exportations »⁶.

Mais la mondialisation a aussi des effets sur la souveraineté des Etats, notamment pour ce qui concerne les pays en développement comme le Maroc.

En effet, les Etats contrôlaient la plupart des aspects de la vie d'une nation, ils « doivent à présent tenir compte des intrants économiques, politiques, culturels et technologiques qui viennent de l'extérieur »⁷.

Ainsi, la mondialisation a des conséquences directes sur la balance des paiements, notamment la balance commerciale qui retrace les flux d'exportations et d'importations de biens et services réalisées entre un pays et le reste du monde.

Au Maroc, le solde des transactions courantes de biens a toujours été négatif, et traduit la dépendance de notre pays envers le reste du monde, en termes d'exportations et d'importations.

Nous dépendons des autres pays pour exporter nos biens et services et nous dépendons d'eux pour nos importations et notamment, les matières premières dont nous ne disposons pas.

⁵ Mondialisation, changeons de posture. Rapport du groupe de travail international sur la mondialisation, Ministère du commerce extérieur (France). Rapport présenté en avril 2007, 160 p., p. 12.

⁶ Joseph E. Stiglitz, La grande désillusion, Fayard 2002, 325 p., p. 28.

⁷ <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1511>

A ce titre, l'économie marocaine subit de plein fouet la hausse des prix des matières premières (blé, sucre, huile, ...), et plus particulièrement les prix des produits pétroliers qui impactent les prix du transport, le pouvoir d'achat des ménages ainsi que le budget de l'Etat, à travers les subventions du gaz, du blé et du sucre au titre des dépenses de la compensation.

A titre d'illustration, les charges de la compensation se sont établies à 21,5 MMDH en 2021 au lieu de 13,5 MMDH en 2020, selon les données de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures.

Il est important de rappeler que, pour le cas du Maroc, si les recettes touristiques, les transferts des marocains résidents à l'étranger et les investissements directs étrangers notamment, ne suffisent pas à résorber le solde négatif de la balance commerciale, le déficit du compte courant de la balance des paiements se traduit par un endettement du pays envers l'extérieur, englobant celui de l'Etat et des entreprises publiques.

L'augmentation de l'endettement public extérieur a pour conséquence, la hausse des charges en intérêts et principal, dont le remboursement impacte négativement le solde de la balance des paiements et accentue la pression sur les besoins en devises.

Le recours de l'Etat à l'emprunt auprès du marché financier international implique l'intervention préalable des agences de notation, dont l'appréciation influe sur le montant de l'emprunt et les taux d'intérêt que l'Etat doit accepter pour lever les fonds.

En fait, la notation de ces agences permet aux investisseurs de connaître la capacité des Etats à rembourser leurs dettes. Plus leurs fondamentaux économiques et financiers sont solides, moins le risque est grand et le taux d'intérêt est faible. Et l'inverse est également vrai.

Ainsi, l'Etat souverain se trouve dans une situation de dépendance envers des bailleurs de fonds privés (banques, investisseurs) pour financer le déficit budgétaire et le déficit du compte courant de la balance des paiements.

Le Gouvernement se doit de présenter des comptes au niveau international dont l'exigence est parfois plus importante que la reddition des comptes devant le parlement démocratiquement élu.

L'Etat subit de plein fouet tout changement des conditions de financement au niveau international, ou encore lorsque la Réserve Fédérale (banque centrale des Etats-Unis) augmente les taux d'intérêt directeurs (taux de refinancement des banques).

II- La mondialisation et la diminution des recettes fiscales

La mondialisation a aussi des impacts sur les ressources fiscales de l'Etat, à travers la diminution des droits de douanes qui constituent une ressource substantielle pour l'Etat.

Au Maroc, les droits de douanes se sont inscrits dans un trend baissier durant les 20 dernières années, passant de 12,4 MMDH en 2001 à 7,7 MMDH en 2013 et à 9,5 MMDH en 2020, suite à l'entrée en vigueur des différents accords de libre-échange. Pour rappel, le Maroc a conclu des accords de libre-échange avec 55 pays :

- février 1996 : accord d'association avec l'Union européenne ;
- juin 1997 : accord de libre-échange avec l'Association européenne de libre-échange (AELE) ;
- juin 2001 : accord de libre-échange avec les Emirats Arabes Unis ;
- février 2004 : accord d'Agadir avec la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie ;
- avril 2004 : accord de libre-échange avec la Turquie ;
- juin 2004 : accord de libre-échange avec les Etats-Unis ;
- février 2019 : zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

Pour préserver la viabilité des finances publiques et limiter le recours à l'endettement, l'un des défis de la mondialisation consiste à compenser la baisse des recettes assises sur les échanges extérieurs par des ressources domestiques.

C'est ce qui s'est passé au Maroc durant les années 2000 où, grâce à la réforme fiscale menée à cette époque, les recettes fiscales domestiques ont pris le relais pour couvrir la baisse de la fiscalité à l'importation.

En effet, le bon comportement de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu, de la TVA et des droits d'enregistrement a compensé, en partie, la baisse des recettes douanières.

Cependant, le rapport sur le développement humain⁸ souligne « le caractère non significatif du commerce extérieur comme variable explicative de la croissance économique au Maroc sur les trois dernières décennies. D'ailleurs, en dehors de la période 1982-1987, la contribution de ce dernier à la croissance a été constamment négative ».

Ainsi, nous constatons qu'en plus de la perte des droits des douanes, la mondialisation impacte également l'impôt sur les sociétés, du fait de l'optimisation effectuée par les multinationales et de la concurrence fiscale entre les pays pour attirer les investissements.

⁸ Rapport sur « 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 », Rapport thématique « Croissance économique et développement humain », 2005, 91 p., p. 35.

Ainsi, « la mondialisation et plus généralement les mouvements d'ouverture des économies à un marché mondial de moins en moins segmenté réduisent considérablement la marge de manœuvre des Etats en matière d'impôt »⁹.

Comme le précise Michel Bouvier, président de l'association pour la Fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP) et directeur de la Revue Française de Finances Publiques, « il est un fait que l'évasion fiscale internationale a pris aujourd'hui des proportions inégalées avec l'apparition d'un nouveau modèle d'entreprise qui repose sur le numérique. Chacun le sait, les GAFAM¹⁰ et les BATX¹¹ constituent une menace sérieuse certes pour le consentement à l'impôt mais pire encore pour l'avenir de la fiscalité. Et ce ne sont pas les formes les plus visibles et parfois spectaculaires des délocalisations de la matière imposable de certaines entreprises et de riches contribuables qui sont les plus cruciales. En effet, l'essentiel est dans un processus de disparition des bases d'imposition que l'on ne peut réduire à une simple évasion fiscale. Il faut y voir l'expression d'un modèle économique potentiellement porteur d'un modèle de société libértarien où l'Etat n'a pas nécessairement sa place. Dans ce cadre, si l'évasion fiscale constitue toujours un objectif pour certains, elle est aussi et c'est plus inquiétant à mon sens, la conséquence logique d'un univers marchand de plus en plus concurrentiel et ouvert qui s'auto-construit, sans pilotage externe »¹².

De même, la concurrence fiscale entre Etats a pour conséquence, qu'au niveau mondial, le taux nominal moyen d'imposition des bénéfices a été ramené de 40,4% en 1980 à 24,2% en 2019¹³.

Pour le cas des Etats-Unis, les économistes Zucman et Saez¹⁴ rappellent que, de 1951 à 1978, le taux nominal d'imposition des bénéfices était compris entre 48% et 52% et la réforme fiscale de 2017 a abaissé le taux fédéral de 35% à 21%.

Ainsi, le système actuel de fiscalité internationale des entreprises « fondé sur des principes datant de près d'un siècle, n'avait pas anticipé le développement de stratégies d'évasion fiscale, génératrices de distorsions de concurrence que les Etats ont combattues, principalement, en se lançant dans une course vers le bas du taux légal d'imposition des sociétés »¹⁵.

⁹ Fiscalité, développement et mondialisation, sous la direction de Jean-Marc Gastellu, Jean-Yves Moissoner et Guy Pourcet, Maisonneuve & Larose, 1999. 241 p., p. 8.

¹⁰ Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft.

¹¹ Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi.

¹² Michel Bouvier, Le recours à l'impôt est inévitable : mais avec quelle légitimité ?, conférence-débat sur le « Consentement à l'impôt : comment le réactiver ? », Rabat, le 20 mars 2021.

¹³ Conseil des prélèvements obligatoires, Adapter la fiscalité des entreprises à une économie mondiale numérisée, Septembre 2020, 166 p., p. 17.

¹⁴ Idem.

¹⁵ Idem, p. 4.

Afin d'adapter la fiscalité internationale à l'évolution des pratiques de fraude, d'évasion et d'optimisation fiscales, l'OCDE a été mandatée par les pays du G20 pour la conduite d'un projet de lutte contre ce phénomène : le résultat¹⁶ fut l'initiative BEPS (base erosion and profit shifting : érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices).

Le programme BEPS s'articule autour de deux idées majeures, à savoir une plus grande prise en compte du lieu de vente dans la localisation des bénéfices et l'introduction d'un taux effectif minimal pour les multinationales.

Récemment, un accord a été trouvé entre 137 pays pour l'application d'un taux d'imposition minimum de 15% aux entreprises multinationales à partir de l'année 2023.

Selon l'OCDE¹⁷, cet impôt minimum s'appliquera aux entreprises multinationales qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros et devrait générer chaque année environ 150 milliards de dollars de recettes fiscales supplémentaires au niveau mondial.

III- Quel est le rôle de l'Etat face à la mondialisation

Face à la mondialisation, l'Etat doit assumer son rôle de stratège, à travers ses fonctions d'intervention, de régulation et de coordination, car « l'Etat moderne a vocation à régir tous les aspects de la vie sociale »¹⁸.

L'Etat stratège doit renforcer **la valorisation du capital humain**, en accordant la priorité aux dépenses d'avenir se rapportant à **l'éducation, à la santé et à la protection sociale**, étant donné qu'elles contribuent au renforcement à long terme de la productivité et de la compétitivité des entreprises et au développement économique et social.

¹⁶ Berthier David, Koehl Lorraine et Lequien Matthieu, Les nouvelles règles de la fiscalité internationale des entreprises : évaluation des effets économiques pour la France. Rapport particulier n° 4 du Conseil des prélèvements obligatoires, Juin 2020, 77 p., p. 7.

¹⁷ <https://www.oecd.org/fr/ctp/beps/l-ocde-publie-le-modele-de-regles-du-pilier-deux-pour-la-mise-en-oeuvre-au-niveau-national-de-l-impot-minimum-mondial-de-15-pour-cent.htm#:~:text=20%2F12%2F2021%20%2D%20L,15%20%25%20%C3%A0%20compter%20de%202023.>

¹⁸ Michel Pâques, Mondialisation et déclin de la puissance de l'Etat. Exposé de conclusion des Journées David-Constant de la Faculté de Droit de l'Université de Liège, sur « L'Etat et le marché à l'heure de la mondialisation », les 18 et 19 octobre 2007. 12 p., p. 1.

D'ailleurs, le rapport sur le nouveau modèle de développement a bien précisé que « quatre domaines clés cristallisent les attentes citoyennes : l'éducation, la santé, le transport et les opportunités d'ouverture et d'épanouissement, notamment à travers la culture et le sport »¹⁹ et que « le coût économique et social élevé de cette crise (la Covid-19) pour notre pays souligne l'urgence d'agir pour résorber les déficits accumulés dans certains domaines névralgiques comme la santé, l'éducation et la protection sociale »²⁰.

De son côté, le rapport sur le développement humain souligne que « l'impact de l'ouverture d'une économie reste faible pour les pays qui ont de faibles niveaux d'éducation (cas du Maroc). Il est d'ailleurs à noter que **les pays qui ont le plus tiré profit de l'ouverture en termes d'accélération de la croissance sont ceux qui disposaient d'une main-d'œuvre très qualifiée**. C'est le cas par exemple des pays asiatiques qui ont bénéficié de l'interaction des transferts rapides de technologie et d'une main-d'œuvre très qualifiée ayant su adapter les technologies aux besoins locaux et améliorer leur régime de croissance »²¹.

Selon l'OCDE²², **la bonne santé** de la population facilite le développement à travers l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre, car les travailleurs en bonne santé sont plus productifs. Elle renforce également le capital humain, étant donné que des enfants en bonne santé apprennent mieux.

Pour le philosophe John Rawls, l'éducation est un des fondements majeurs de la société²³.

Il précise à ce titre, que « le souci que l'Etat porte à l'éducation des jeunes tient à **leur rôle futur de citoyens**. Il porte sur des éléments aussi essentiels que l'acquisition d'une faculté de **comprendre la culture publique et de participer à ses institutions**, la capacité à être des membres de la société économiquement indépendants leur vie durant ».

Ainsi, l'éducation favorise également l'exercice de la démocratie au niveau national et local. Un bon système éducatif participe à l'amélioration du niveau des représentants des citoyens qui votent des lois pouvant mieux répondre aux attentes de la nation et renforcer leur rôle dans le domaine du contrôle de l'exécutif et de l'évaluation des politiques publiques.

¹⁹ Commission Spéciale sur le Modèle de Développement, Le nouveau modèle de développement, rapport général, Avril 2021, 167 p., p. 41.

²⁰ Idem, p. 49.

²¹ Rapport sur « 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 », op. cit., p. 35.

²² « VIII : Investir dans la santé pour faire reculer la pauvreté », Revue de l'OCDE sur le développement 2003/1 (no 4), p. 185-201, p.186.

²³ Jacques Poirot, Le rôle de l'éducation dans le développement chez J. Rawls et A. Sen, entre équité et efficacité, Revue Mondes en développement, 2005/4 (no 132), pages 29-38.

Un bon système éducatif participe en outre à l'émergence de meilleurs managers au niveau de l'Administration, capables d'en améliorer le rendement, surtout en matière de gestion des finances publiques, en vue d'un meilleur service public.

L'Etat stratégique doit assister les entreprises à accroître leur productivité pour les rendre plus compétitives, à travers la réduction des coûts des facteurs de production, l'appui à la recherche/développement et à l'innovation, et le renforcement des infrastructures et de la logistique, ...

L'Etat doit en outre inscrire la réduction des inégalités sociales et territoriales comme objectif prioritaire, afin de garantir la stabilité et la cohésion sociales, à travers une meilleure répartition des fruits de la croissance entre les facteurs de production, à savoir le travail et le capital.

Certains pourraient dire que cela peut avoir un impact négatif sur la compétitivité des entreprises, mais n'oublions pas que toute hausse des salaires améliore le pouvoir d'achat des ménages et accroît la demande intérieure.

Pour rappel, dans les pays développés, à côté des exportations, la consommation des ménages contribue fortement à la croissance.

A l'instar de plusieurs pays, les pouvoirs publics marocains doivent favoriser l'utilisation en priorité des produits nationaux, en encourageant le recours à la préférence nationale et aux produits d'origine marocaine, afin de soutenir les entreprises nationales, et faire de la commande publique un levier de la croissance et ce, conformément aux dispositions de l'article 155 du décret sur les marchés publics.

Madame Nadia Fettah, Ministre de l'économie et des finances, précise que le soutien aux entreprises et aux produits nationaux constitue une question de souveraineté.

Il faut réorienter la politique économique du pays en faveur des entreprises exportatrices, favoriser les exportations à forte valeur ajoutée industrielle, revoir les accords de libre-échange déjà conclus et diversifier les débouchés d'exportation, car jusqu'à présent, « la politique d'intégration à l'économie mondiale menée par les pouvoirs publics, n'a pas permis au Maroc de profiter réellement de l'ouverture de son économie »²⁴.

Dans les moments de crise, il est généralement admis que l'Etat puisse intervenir dans la sphère économique et sociale et laisse, par conséquent, filer le déficit budgétaire et l'endettement, comme ce fut le cas pour faire face à la crise économique et financière de 2008 et à la crise liée à la Covid-19.

²⁴ Rapport sur « 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 », op. cit., p. 35.

Toutefois, en temps normal, l'Etat ne devrait pas dépenser plus que ce que ses ressources fiscales lui permettent.

A ce titre, Jacques de Larosière, ancien Directeur général du FMI et ancien gouverneur de la banque centrale de France, soulignait qu' : « En France, le ministère des Finances arrête le montant des dépenses publiques (c'est là la « stratégie » du gouvernement) et, compte tenu des recettes fiscales attendues, le déficit en découle. Les dépenses ont leur propre dynamisme (par exemple le poids des intouchables « services votés » et les négociations du point d'indice des traitements de la fonction publique). En Allemagne, c'est au contraire la recette qui commande le processus. Une fois la recette arrêtée (à législation constante dans une perspective à cinq ans), la dépense doit s'ajuster aux ressources attendues, en vertu des dispositions constitutionnelles relatives au principe d'équilibre »²⁵.

Conclusion

Certes, la mondialisation a permis à certains pays en développement, notamment ceux de l'Asie du Sud-Est de tirer profit de l'ouverture des économies pour s'industrialiser et extraire une grande partie de leur population de l'extrême pauvreté.

Mais, la mondialisation présente également des risques pour les pays qui n'arrivent pas à s'y adapter et à diversifier leur offre exportatrice et leurs partenaires commerciaux.

L'Etat joue un rôle prépondérant pour préparer la société aux défis imposés par la mondialisation.

Parmi les chantiers prioritaires, nous avons cité l'éducation, la santé, la protection sociale, la réduction des inégalités sociales et territoriales.

En vue d'atteindre ces objectifs, la performance est à rechercher au niveau du management public. C'est là le sens de la loi organique relative à la loi de finances de 2015 au Maroc.

Les politiques publiques doivent avoir comme finalité la satisfaction des besoins des citoyens, comme l'a souligné Sa Majesté le Roi dans son discours du Trône du 30 juillet 2016 : « Notre travail ne se focalise pas trop sur le bilan et les réalisations, mais plutôt sur l'impact qu'il laisse sur les conditions de vie des citoyens en vue de leur amélioration ».

Le privé ainsi que les acteurs sociaux sont des partenaires stratégiques dans l'élaboration des politiques publiques et leur mise en œuvre.

²⁵ Jacques de Larosière, 40 ans d'égarements économiques. Quelques idées pour en sortir, Odile Jacob, Janvier 2021, 208 p., p. 67.

L'Etat seul ne peut pas répondre aux besoins des citoyens. L'apport des autres partenaires est essentiel, car ils sont plus près de la réalité du terrain (acteurs sociaux), possèdent les outils de production (secteur privé) et peuvent contribuer avec le budget de l'Etat pour faire face aux crises.

Toutefois, comme l'a souligné Sa Majesté le Roi lors de son discours au parlement du 8 octobre 2021 : « il faut veiller à introduire plus de cohérence, de complémentarité et d'harmonie entre les politiques publiques et à en suivre la mise en œuvre ».

Au final, face à la mondialisation, il est important pour l'Etat de compter sur ses propres ressources car, comme l'a souligné l'économiste Robert Triffin²⁶, « ce sont les faiblesses intérieures, plus que les chocs extérieurs, qui sont la source principale de nos contre-performances »²⁷.

²⁶ 1911-1993, économiste et conseiller du président Kennedy.

²⁷ Jacques de Larosière, op. cit., p. 89.